

Séance du 14 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, Mme Bensoussan, M. Boutonnet, M. Murat, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Capdevielle, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Bergé, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Brau-Boirie à Mme Lauqué, Mme Meyzenc à Mme Durruty, Mme Candillier à M. Pocq, M. Uhaldeborde à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun)
– Election des délégués de la commune au comité syndical.

Regroupant à la fois des communes, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale, le Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) a pour compétence la production et la fourniture d'eau potable pour assurer les besoins des collectivités membres, qui ne sont pas satisfaits par leur propres installations.

La production d'eau potable est assurée par l'usine de la Nive située à Anglet, qui traite l'eau prélevée à l'aval du bourg d'Ustaritz et permet ainsi de produire environ 10 millions de m³ par an, fournis au total à 26 communes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, en particulier de l'agglomération bayonnaise, de la vallée de la Nive et du Val Adour. Le territoire concerné comprend ainsi un bassin de vie de 190 000 habitants permanents et près de 400 000 habitants en période estivale. Ce syndicat s'avère être, pour la

population, un acteur majeur et incontournable dans la mise en œuvre du renforcement et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le Smun est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres. L'arrêté inter-préfectoral du 25 juillet 2003 portant adoption de nouveaux statuts a fixé la représentation de la commune de Bayonne à 3 délégués titulaires, un délégué suppléant siégeant avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un titulaire.

Il convient aujourd'hui que suite à son renouvellement général, le conseil municipal élise les délégués de la ville de Bayonne au comité syndical de ce syndicat mixte.

Il est rappelé aux termes de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), que pour l'élection des délégués des communes au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder, par application des articles L.5211-7 et L.2122-7 du CGCT, à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des 3 délégués titulaires et du délégué suppléant de la commune de Bayonne siégeant au comité syndical du Syndicat mixte de l'usine de la Nive.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Philippe Neys, Dominique Gibaud-Gentili, Serge Arcouet en tant que titulaires et Jean-Paul Salducci en tant que suppléant.

Bayonne Ville ouverte : André Artiaga et Michèle Lorgery en tant que titulaires.

Baiona 2014 avec le Front de gauche : Serge Nogues en tant que titulaire.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Nombre de votants : 43

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaires :

Philippe Neys :	32 voix
Dominique Gibaud-Gentili :	32 voix
Serge Arcouet :	32 voix
André Artiaga :	9 voix
Michèle Lorgery :	9 voix
Serge Nogues :	2 voix

Suppléant :

Jean-Paul Salducci	32 voix
--------------------	---------

Sont élus, à la majorité absolue, délégués de la commune de Bayonne au comité syndical du Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) :

Titulaires :

- M. Philippe NEYS
- Mme Dominique GIBAUD-GENTILI
- M. Serge ARCOUET

Suppléant :

- M. Jean-Paul SALDUCCI

Ont signé au registre les membres présents.